



## Les services de l'État mobilisés pour la 41<sup>e</sup> édition du Printemps de Bourges

Mercredi 12 avril 2017

**Dossier de presse**



Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



[@Prefet18](https://twitter.com/Prefet18)



Préfet du Cher

## Une mobilisation de tous les services dans la ville et aux abords

- 1) Un dispositif renforcé de **surveillance générale** dans la ville de Bourges, avec une occupation maximale de la voie publique :
  - **Une présence massive sur le terrain** des services de la police nationale, d'incendie et de secours, de la gendarmerie, des douanes et de la police municipale ;
  - Des **renforts supplémentaires** en centre-ville (une brigade équestre de 4 cavaliers, des personnels d'unités de forces mobiles - CRS ou escadron de gendarmerie mobile) ou à proximité (une section Sentinelle) ;
  - **75 caméras de voie publique** opérationnelles et un centre de supervision urbain (CSU) en fonction 24/24h ;
  - **5 caméras haute définition SARISE** (Système Autonome de Retransmission d'Images pour la Sécurisation d'Événements) mises à disposition par la zone de défense et de sécurité ouest, permettant une vision à 360° en temps réel : ces caméras permettent de faciliter la gestion de la foule avec une vision sur les axes stratégiques, d'optimiser la prise de décisions et de projeter les personnels sur les situations à enjeu.
- 2) Des missions de **prévention et de sécurisation** des personnes :
  - application de l'arrêté préfectoral permettant le contrôle d'identités, de fouilles de personnes et de véhicules ;
  - application de l'arrêté préfectoral interdisant le survol et le transport de drones ;
  - application de l'arrêté préfectoral interdisant la vente à emporter de boissons alcoolisées et le transport de boissons par tout récipient ;
  - neutralisation, enlèvement et destruction d'explosifs par une équipe de militaires spécialisés ;
  - interdiction ou limitation de la circulation dans le périmètre défini ;
  - prévention et sanction des addictions (alcool, stupéfiants) ;
  - assistance aux personnes ;
  - prise en charge des animaux errants.
- 3) Un **poste de secours avancé** est activé par le SDIS du Cher place Miles Davis afin d'assurer les premiers soins ou des conseils médicaux et peut éventuellement solliciter une évacuation.

## La lutte contre l'insécurité routière sur les principaux axes routiers et autoroutiers menant à Bourges

### Des contrôles systématiques pour l'accès aux salles par l'organisateur du festival

- 1) Au **pré-contrôle** :
  - vérification de la validité des billets ;
  - contrôle visuel des sacs et des personnes avec ouverture des manteaux ou des vestes amples ;
  - contrôle par des raquettes de détection.
- 2) Au **contrôle** :
  - contrôle des billets et des badges nominatifs ;
  - contrôle des sacs ;
  - palpation de sécurité par des agents agréés.

# DES LIEUX DÉDIÉS À LA PRISE EN CHARGE DES FESTIVALIERS

## Des espaces « PRÉVENTION » et des équipes itinérantes

**Le Printemps de Bourges a développé depuis plusieurs années, avec les services de l'État, un dispositif de prévention qui rassemble un grand nombre de partenaires :** services de l'État en charge de la jeunesse (DDCSPP) ou de la sécurité routière (DDT), Préfecture, Police nationale, ARS, collectivités locales, associations de prévention mais aussi mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

*Pour rappel, cette expérience en la matière a inspiré un guide national « Grands rassemblements sportifs et culturels : mettre en place un dispositif adapté de prévention et de réduction des risques », qui a été diffusé à l'ensemble des préfetures de France.*

Lors du Printemps de Bourges, les services de l'État assurent la coordination générale du dispositif Prévention qui rassemble **plus de 80 personnes**.

### « Le Campement » - en face du Carré d'Auron, à proximité du W

« **Le Campement** » est un espace de **prévention primaire** qui regroupe des associations de prévention ou de promotion de la santé (CODES, ANPAA, la Maison des Adolescents, le Réseau VIH de Bourges, le CSAPA CAET (ACEP), le planning familial, des acteurs culturels (association Emmetrop), la ville de Bourges (BIJ/service jeunesse), les Promeneurs du Net.

En face du Carré d'Auron, à proximité du W, il est ouvert :

- du mardi 18 avril au samedi 22 avril de 15h à 19h puis de 20h à 24h
- le dimanche 23 avril de 15 h à 18 h.

Les **festivaliers** (jeunes adultes, familles) et les **professionnels** peuvent :

- **échanger, dialoguer** avec des personnes formées et à l'écoute,
- trouver de la **documentation**, une mise à disposition de **préservatifs**, d'**éthylotests**, de **réglottes d'alcoolémie**, de **tabacologie**, de **substances psycho-actives** et d'**addictologie**, des **bouchons d'oreille**,
- bénéficier d'**animations** :
  - cocktails de jus de fruits de 16h à 17h puis de 20h à 21h du mardi au dimanche
  - du jeudi au dimanche : présence de personnages de prévention déguisés (sur la thématique port du préservatif)

### Les équipes de prévention itinérantes (EPI) et de réduction des risques (RDR)

Les **équipes itinérantes**, coordonnées par la Ligue de l'Enseignement du Cher (FOL 18) vont à la rencontre des festivaliers sur le Printemps de Bourges et en centre-ville. Ils assurent une mission de prévention des addictions « **Écoute, dialogue, orientation** », du mardi au samedi, de 21h à 3h.

Des professionnels d'associations spécialisées (CAARUD, CSAPA, ANPAA) et formés à la **réduction des risques** vont à la rencontre des festivaliers pouvant être en difficulté suite à des consommations excessives de substances psycho-actives (alcool et autres produits). Action itinérante sur le festival et en centre-ville, aux abords ou à l'intérieur des salles de concert :

- pour les équipes Bamboch (réduction des risques alcool) : de 21h à 5h du mardi au samedi
- pour les équipes CARRUD (réduction des risques substances illicites) de 20h30 à 1h du mardi au jeudi, de 21h30 à 3h le vendredi et le samedi.

Un **stand** de réduction des risques est ouvert de 18h à 1h en semaine et jusqu'à 3h le week-end à **l'angle de la rue Vieil Castel et de la rampe Marceau**.

Une action de chromatographie sur couche mince (analyse de veille sur les substances illicites) est mise en œuvre dans le cadre d'un protocole national.

### Stand « Sécurité routière » - place Séraucourt

« **SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas** » est au cœur du dispositif pour sensibiliser les festivaliers à la nécessité d'organiser leur retour de fête, parce que l'alcool au volant reste aujourd'hui l'un des premiers facteurs de mortalité routière dans le Cher.

Des **ateliers de sensibilisation** aux risques liés à la fête sont proposés les après-midi, de 14h30 à 20h00/21h00 :

- tests de réflexes avec lunettes simulant une alcoolémie de 0,8 g/l de sang.
- simulateur d'alcoolémie destiné à faire prendre conscience de l'impact d'une consommation d'alcool au cours d'une soirée (courbe d'alcoolémie et délai d'élimination de l'alcool)
- promotion des cocktails sans alcool de « Sam ».

### Un espace « DÉTENTE Sécurité routière »

Un espace détente avec « Tonnerre Productions » et SAM est installé Square Cardinal Lefèbvre le samedi 22 et le dimanche 23 avril de 12h à 18h. L'objectif est d'encourager les festivaliers à **se reposer en musique et s'auto-contrôler** avant le départ.

### Des espaces « HÉBERGEMENT »

#### Hébergement sommaire

L'hébergement sommaire est ouvert du mardi 18 avril à 22h jusqu'au dimanche 23 avril à 11h, et repose sur la mise à disposition d'un gymnase destiné aux personnes en situation d'errance. Il offre aussi une présence éducative avec des éducateurs spécialisés expérimentés. Les jeunes sans hébergement peuvent y trouver du conseil voire une réorientation en fonction de leur situation. Cette action est gérée par la FOL 18.

#### Hébergement CEMEA en lycées

Cet hébergement est mis en place par un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, les centres d'entraînement aux méthodes d'enseignement actives (CEMEA).

L'idée est d'accueillir les jeunes dans un cadre pédagogique et culturel en leur proposant des rencontres avec des artistes, des ateliers d'écoute musicale, l'utilisation du studio de répétition...

Action mise en place en utilisant les locaux des lycées :

- Lycée Jacques Cœur (243 lits) 108 rue Jean Baffier - Accueil de jeunes et de séjours de vacances dans des locaux habités
- Établissement Sainte-Marie (85 lits) 38 rue Jean Baffier
- Établissement Saint-Dominique (88 lits) 9 rue Émile Deschamps

Point d'attention : les places sont très majoritairement réservées par des groupes ou en accueil individuel.

## DES CONTRÔLES SANITAIRES ET ANTI-FRAUDES

Des **contrôles alimentaires** sont effectués dans les stands de sandwichs, kebabs et boissons pour vérifier la conformité de ce qui est livré au consommateur, la bonne hygiène de fabrication et l'affichage des prix. Ces contrôles pourront débuter avant la manifestation dans les lieux de restauration pérennes de Bourges.

Des **contrôles non alimentaires et de contrefaçons** sont également effectués sur les stands de vêtements, chaussures, bijoux. Les chambres d'hôtes feront également l'objet d'une attention particulière.

Les stands proposant de l'**alcool et du tabac** à la vente (cigarettes, tabac à chicha) sont également contrôlés.

Des **contrôles ciblés** sur les arrivages de produits prohibés ou fortement taxés (stupéfiants, tabac, alcools, contrefaçons) sont effectués par des agents des Douanes de façon à prévenir les risques d'arrivage de ces produits sur le site ou aux abords immédiats du site par les voies routières ou ferroviaires.

## LES PARTENAIRES SÉCURITÉ DU FESTIVAL

